

vous y conformez, les fonctionnaires verront que vous êtes dans votre droit.

Autre exemple frappant: celui de la famille israéliëte que nous avons amenée ici de Pologne, deux semaines avant la guerre. J'avais essayé de faire entrer ces gens au Canada pendant deux ans; ils ont abouti à Fort-William; ils n'ont jamais plus entendu parler du reste de leur famille; ils ne savent où sont leurs oncles et leurs tantes, à moins que ceux-ci ne soient de l'autre côté du Jourdain. Un garçon et une fille de cette famille ont fait honneur au Canada; ils ont obtenu leur baccalauréat ès arts et ils sont fermement décidés à consacrer au service du Canada leurs efforts et leurs talents, étant donné que notre pays leur a sauvé la vie, ainsi qu'à leurs parents. Le garçon, qui ne parlait pas un mot d'anglais en arrivant, a obtenu le premier prix d'éloquence à notre concours collégial d'éloquence.

Je cite cet exemple pour prouver que nos fonctionnaires n'ont pas des cœurs de pierre. Il peut y avoir pénurie de logements, mais le problème ne se pose pas pour les immigrants qui veulent s'établir à Fort-William. Ceux qui veulent les faire venir ont des maisons et des emplois à leur offrir. A mon avis, nous avons besoin d'un bien plus grand nombre d'immigrants au Canada. Dans presque toutes les régions de Québec, il y a des terres libres. Aux environs de Fort-William, nous avons de magnifiques terres où pousseraient de belles pommes de terre. Nous avons donc besoin d'immigrants pour cultiver la terre et porter leur part du fardeau.

Comme je le disais l'autre jour, je suis très heureux que le ministère de l'Immigration ait fait entrer au pays un certain nombre d'immigrants du nord de l'Irlande. J'ai demandé s'il était possible d'en faire venir un plus grand nombre, parce que les hommes et les femmes du nord de l'Irlande sont capables de rivaliser avec les Canadiens dans tout genre de travail auquel ils sont préparés. Je félicite le ministère de permettre l'entrée d'un plus grand nombre d'Irlandais au Canada, parce que nous croyons qu'ils sont d'excellents immigrants.

Je dois admettre que j'ai essayé en vain de faire venir de Chine un jeune Chinois; toutefois, le contingent semblait complet. Je pensais que le garçon viendrait à l'école à Fort-William mais un examen radiographique a révélé qu'il était plus âgé que son père et sa mère le prétendaient. Je félicite le ministère d'avoir relevé la limite d'âge à vingt-cinq ans et j'espère que ce citoyen canadien virtuel atteindra Fort-William. Son père y exploite un restaurant florissant et il a besoin de son fils. Le père est vieux tant

par son âge que par ses manières. Je souhaite que le garçon vienne à Fort-William.

J'ai un autre cas du même genre, mais vu le relèvement de la limite d'âge, ce second garçon sera peut-être admissible. Lorsque les deux arriveront à Fort-William, comme je l'espère, nous réservons une véritable réception à ces citoyens canadiens éventuels.

Je tiens à remercier les fonctionnaires de la bienveillance dont ils ont fait preuve à mon égard depuis tant d'années. Je n'aurais pas pu être mieux traité. En fait, quand je demandais quelque chose qu'on jugeait contraire à la loi, on me répondait non très poliment. C'est la réponse qu'on devrait donner à tout membre du Parlement qui demande à un fonctionnaire d'enfreindre une loi canadienne.

**M. Noseworthy:** Comme l'a dit ce matin le député de Winnipeg-Nord-Centre, je me propose de traiter brièvement la question de l'immigration en provenance des Antilles anglaises. A mon avis, le programme du Gouvernement établit une distinction injuste fondée sur la couleur, au détriment des Antilles anglaises. Je sais que le ministre le niera mais tous les renseignements que j'ai pu recueillir ne me permettent pas d'en arriver à une autre conclusion en ce qui a trait à la politique actuelle du Gouvernement.

Il y a un an environ, j'ai soumis au ministre un cas en particulier, celui d'un citoyen canadien de couleur, ancien employé de chemin de fer, auquel on n'avait rien à reprocher. Cet homme, qui menait une existence presque exemplaire, a voulu faire venir sa petite-fille de la Barbade. J'ai écrit au ministre et voici ce qu'il m'a répondu:

J'ai fait rouvrir le cas par le service de l'immigration afin de voir si on ne pourrait trouver quelque raison d'accorder une bienveillante attention à cette demande. Il est parfaitement évident, cependant, que M<sup>lle</sup> Braithwaite...

C'est le nom de la jeune fille.

...ne remplit pas les conditions posées par les règlements actuels et que dans les circonstances présentes, il est impossible de répondre favorablement.

Le ministre poursuit:

Pour répondre au dernier alinéa de votre lettre, il convient de rappeler qu'une des conditions qui régissent l'admission au Canada est la possibilité pour le candidat à l'immigration de s'adapter à la vie de la collectivité d'adoption et de s'y intégrer dans un délai raisonnable. L'expérience enseigne que ce serait aller contre les faits que d'affirmer que des immigrants qui ont vécu la plus grande partie de leur vie dans des pays tropicaux ou semi-tropicaux peuvent s'adapter facilement au mode de vie canadien, qui, en grande partie, est déterminé par le climat.

C'est un fait...